

Publié le 23 mai 2025



ARRETE N°A_2025_n°05-13
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
 POLICE GENERALE DU MAIRE
 6.1.3

DESTINATION : Monsieur MICHALLA Tarek et Madame MICHALLA Rahiba

Domicilié : **147 Impasse Fleurie**

Pour : définition de points d'accès numériques à une construction

Adresse du terrain 147 Impasse Fleurie

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
 VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
 VU la demande de création de numéro de voirie formulée par M. MICHALLA Tarek et Madame MICHALLA Rahiba,
 VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 20 A0005, délivré favorable avec réserves en date du 22 juin 2020, et le permis de construire modificatif N° PC 084 129 20 A0005 M01 délivré favorable avec réserve en date du 3 mars 2021, au bénéfice de M. MICHALLA Tarek,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,
 CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
DB 106	Impasse Fleurie	147

Fait à Sorgues, le 22/05/25

Le Maire,

Thierry LAGNEAU



Certifié exécutoire par le Maire
 Compte-tenu de la réception en Préfecture le
 Et de l'affichage / notification le
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Olivier ORSONI

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.